

**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 MARS 2012**

L'an deux mil douze, le vendredi 9 mars à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jean Monnet à Etréchy, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

**Délibération 009/2012 : "avance subvention Comite des fêtes", "voir 20100326-pv014".**

**SUBVENTION AU COMITE DES FETES**

**M. MEUNIER** présente le rapport.

Compte tenu de la passation d'une convention de partenariat entre le Comité des Fêtes et la Commune (en date du 26 mars 2010) pour l'animation festive de la cité, et de manière à permettre à cette Association de prendre tous les engagements nécessaires en vue de la Fête des Cocus, le versement d'une subvention dès maintenant est indispensable.

C'est la raison pour laquelle il est proposé d'attribuer au Comité des Fêtes d'Etréchy une avance sur subvention d'un montant de 20 000 €.

Vu la convention n° 14/2010 passée avec le Comité des Fêtes pour l'organisation de l'animation festive de la Ville,

Considérant la nécessité de doter dès maintenant le Comité des Fêtes des moyens suffisants pour répondre à ses engagements,

**APRES DELIBERATION**, le Conseil municipal, **A L'UNANIMITE**,

**ATTRIBUE** une avance de subvention au Comité des Fêtes d'Etréchy d'un montant de 20 000 €.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 au budget 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35